

## DÉLIBÉRATION N° DEL-25-010

### Révision des accords collectifs relatifs à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique de l'ensemble des artistes de l'Établissement public du Capitole : musiciens, artistes du Chœur et de la danse, chefs de chant et répétiteurs

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 27 juin 2025

Le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole, régulièrement convoqué le vingt juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au Forum Montaudran, 8, rue Jean Rodier, 31400 Toulouse.

#### PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9  
Présents : 5  
Absent : 1  
Procuration : 3  
Date de convocation : 20 juin 2025

#### Présents :

*Représentants de Toulouse Métropole :*

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo (en visio conférence) -
- Mme Sophie Lamant
- Mme Nicole Yardéni

*Représentant de l'Etat :*

- M. Pierre-André Durand, Préfet

#### Procuration :

- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à M. Francis Grass
- M. Gérard André a donné pouvoir à Mme Sophie Lamant
- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à Mme Nicole Yardeni

#### Excusés :

- Mme Brigitte Bec (en visio conférence)

#### Assistent à la séance :

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Établissement public du Capitole.  
Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Établissement public du Capitole

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

## EXPOSÉ

---

Par délibération en date du 11 décembre 2015, le Conseil municipal de la ville de Toulouse avait approuvé la révision de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des musiciens de l'Orchestre national du Capitole.

le Conseil métropolitain avait approuvé la révision de l'accord collectif relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistique des Chefs de chant et Répétiteurs en date du 14 avril 2016 et celui des artistes du Choeur et du Ballet du Théâtre du Capitole en date du 22 décembre 2016. Ces délibérations ont été transférées à l'EPC par délibération DEL22-005 en date du 12 décembre 2022.

Ces accords prévoient la possibilité d'en demander la révision à tout moment. Ainsi, au regard des profondes mutations qu'a connues le secteur audiovisuel (diversification des canaux de diffusion, émergence de nouveaux acteurs, essor des plateformes multi-chaînes), il est apparu nécessaire de redéfinir les périmètres d'utilisation prévus, notamment pour des projets cinématographique de l'EPC.

Ces accords collectifs audiovisuels et leurs annexes, dont les textes sont joints aux présentes, ont été modifiés sur les points concernant :

- La révision des utilisations suivantes : P1, P3, V1, V3, P14, P15 et P17
- La définition des utilisations suivantes : service de média linéaire service de Média à la Demande (SMAD), service de diffusion ne constituant pas un SMAD
- Des mises à jour relatives au transfert de la Métropole vers l'Etablissement public du Capitole, et à la mise en place du CST.

Dans ce contexte, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

---

Le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 juin 2025,

Entendu l'exposé de M. le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

**Article 1** : D'approuver la modification de l'ensemble des accords collectifs relatif à l'exercice des droits de propriété littéraire et artistiques et ses annexes, tels que joints à la présente délibération

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'application de la présente délibération seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles correspondant du budget de l'EPC de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 27 juin 2025

ID : 031-200099042-20250627-DEL25010-DE

Conseil d



Résultat du vote :

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ABSENT : 1

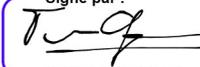
NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Reçu en Préfecture le : 04/07/2025

Publié par affichage le : 04/07/2025

Le Président de séance,  
Francis GRASS

Signé par :  
  
509DAE6370BB460...